

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 11 décembre 2023 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 04 décembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, C. LESAGE, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, P. ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

Etaient absentes excusées et avaient donné procuration : M.PRODEO, P.MANIER

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33
Renald LUCAS a été élu secrétaire de séance.

ACTIONS CULTURELLES DE LA MEDIATHEQUE 2024 (23/125)

Madame JARRY, sur proposition de la commission culturelle, informe l'Assemblée que la Médiathèque (en plus des accueils de classes, des ateliers thématiques, des lectures publiques) mène chaque année diverses actions culturelles. Elle proposera en 2024 :

- « Culture game » ». le jeu est une pratique culturelle et familiale, sociale et socialisante, intergénérationnelle. Il favorise les apprentissages. Expositions, pratiques de jeux, créations et acquisitions de jeux. 6^{ème} édition.
- « Du bout des doigts » : résidence d'auteurs jeunesse petite enfance, portée par l'association Droit de Cité. Co-financé par la commune et la CAHC.
- Ateliers graphiques et autres formes : les usagers participent manuellement ou intellectuellement à l'atelier qui peut aborder une technique graphique, d'écriture, d'éveil, de découverte... pour les adultes ou pour la jeunesse.
- « Printemps des poètes », manifestation littéraire et artistique nationale : ateliers, exposition, lectures, ...
- Pratiques musicales : rencontres avec un musicien et son instrument, un groupe ou autour d'un genre musical. (Live entre les livres CD62 ; petite enfance, ...)
- Activités autour de la grainothèque : promotion de l'écologie et de la protection de l'environnement. Partenariat avec la ferme pédagogique, Aquaterra et le RCM. Accueil en avril de l'exposition « Le monde fabuleux des insectes » de la Cité de la nature d'Arras.
- Le conte : promotion, échanges et pratiques : atelier de pratique du conte avec un professionnel ; accueil de spectacles.
- Lectures-spectacles : promotion de la littérature. Dont collaborations intercommunales comme « Des Mots en émoi ».

- Le film : promotion du court métrage : conférence, atelier créatif, projection, « Ciné soupe » par Rencontres audiovisuelles. « Mois du film documentaire », manifestation nationale portée par « Image en bibliothèque » : projection, conférence, exposition. Et autres projections liées à la promotion des collections et des actions de la médiathèque.
- « Tiot Loupiot » : salon d'éveil culturel pour les 0-6 ans, porté par l'association Droit de Cité. Spectacles, lectures, exposition animée, ... Co-financement région, département, CAHC.
- Accueil d'auteurs et d'écrivains.
- Ateliers d'écriture.
- Actions portant sur la vie quotidienne (santé, emploi, cuisine, ...)
- Partir en livre, action nationale qui s'adresse à tous les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans, ainsi qu'à tous ceux qui les accompagnent, en mobilisant sur l'ensemble du territoire, professionnels et structures du livre. (du 19 juin au 24 juillet 2024). 2024 sur le thème Sport et jeux.
- Patrimoine, journées nationale ; collaboration avec l'APPHIM.
- Journée mondiale du jeu vidéo et Journée de la Force : ateliers participatifs, concours, espaces ludiques.
- Partenariat avec le collège sur les thématiques adolescentes.
- Divers : découverte et ateliers artistiques, clubs de lecteurs, conférences, expositions, résidences artistiques, cultures scientifique, technique, numérique, patrimoniale : actions de vulgarisation, lectures, rencontres délocalisées à la ferme pédagogique ou autres services de la ville.
- Ou autres actions en collaboration avec la CAHC dont le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), le RCM (Réseau Communautaire des Médiathèques), le 9-9 bis ; ainsi que le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Et des associations : Club d'Histoire Locale, GAAC, l'ABF, ... ou à l'initiative du ministère de la Culture (Semaine de la langue française, ...)
- Recrutement de techniciens nécessaires à la bonne marche des actions de la Médiathèque.

Puis elle demande l'accord des membres présents pour organiser les actions pré- citées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ou contrats relatifs aux différentes actions et les avenants éventuels,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions éventuelles et à signer les documents nécessaires,

Dit que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Christophe PILCH

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le

contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.